

AUTORISATION DE DÉBIT PRÉAUTORISÉ (« DPA ») / AUTORISATION DE PAIEMENT PAR UN TIERS (TIERS PÁYFUR)

	TATEORY
Nom du ou des locataires :	N° de contrat :
	N DE TIERS (remplir le cas échéant)
Autorisation du ou des locataires Par la présente, le ou les locataires demandent à la Financière GM d'accepter les paiements et autres montants dus par le ou les locataires à la Financière GM aux termes du Contrat identifié ci-haut (le « Contrat »), effectués par	
(Inscrire le nom du tiers payeur)	
tant que la Financière GM ne reçoit pas un avis au contraire de la part du ou des locataires. Le ou les locataires reconnaissent qu'ils demeurent locataires en vertu du Contrat et retiennent toutes leurs obligations aux termes du Contrat et que les renseignements personnels du ou des locataires ne peuvent être divulgués au tiers payeur qu'aux fins d'administration du Contrat.	
Daté ce jour de, 20_	
Signature du Locataire :	Signature du Colocataire :
ACCEPT	ATION PAR LE TIERS PAYEUR
	nts et autres montants dus aux termes du Contrat par le ou les locataires,
conformément au programme de débits préautorisés ci-dessous. Je conviens aussi que mes renseignements personnels ne seront divulgués aux locataires par la Financière GM que de façon raisonnablement nécessaire aux fins d'administration du Contrat et de cette Autorisation de paiement par un tiers.	
Daté ce jour de, 20_	
Nom en lettre moulées :	Signature du tiers payeur :
AUTORISATION DE DÉBIT PRÉAUTORISÉ (« DPA »)	
Cette autorisation est accordée en rapport avec le paiement de	es montants dus aux termes du Contrat identifié ci-haut (le « Contrat »).
Vous, les titulaires de compte soussignés (« vous » et « votre »), par la présente, autorisez la Financière GM en son nom ou en qualité de mandataire de tout cessionnaire à effectuer des retraits de votre compte bancaire stipulé sur le « chèque annulé » annexé ou de tout autre compte bancaire que vous pouvez indiquer à la Financière GM à l'occasion (le « compte ») correspondant : (i) au montant de chaque paiement exigible aux termes de ce Contrat à la date due de ce paiement ou peu après (chacune une « date de débit prévue ») tel que prévu dans ce Contrat et (ii) à toute autre somme qui peut devenir exigible aux termes de ce Contrat à l'occasion (y compris l'intérêt sur les montants en souffrance, les frais pour défaut de paiement et les frais pour insuffisance de fonds) à la date de débit prévue suivante. Si Votre Date de débit prévue tombe une fin de semaine ou un jour férié, vous acceptez que la Financière GM puisse débiter votre compte le jour ouvrable suivant ou peu après. Si la date de débit prévue tombe sur le 29, 30 ou 31 lors d'un mois comptant moins de jours, la date de Votre paiement sera alors le dernier jour du mois en question. Vous reconnaissez que la Financière GM peut communiquer avec vous pour obtenir une autorisation distincte pour un retrait à une date qui n'est pas une date de débit prévue. Si votre banque refuse un débit pour quelque motif que ce soit, vous convenez que la Financière GM a le droit d'effectuer un autre débit en remplacement du débit refusé. Cette autorisation demeurera en vigueur jusqu'à ce que la Financière GM reçoive une confirmation écrite de votre part d'un changement à celle-ci	
ou de sa résiliation. Vous pouvez annuler cette autorisation moyennant un avis écrit de dix (10) jours à la Financière GM avant la prochaine date de débit prévue; toutefois, le locataire/co-locataire demeure tenu de payer à la Financière GM tous les montants exigibles et payables aux termes de ce Contrat. Vous pouvez obtenir un exemplaire du formulaire d'annulation ou tout autre renseignement concernant votre droit d'annuler cette entente de DPA auprès de votre institution financière ou en consultant le site www.paiements.ca . Vous avez certains recours si les débits ne sont pas conformes à cette autorisation de DPA. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le	
remboursement de tout DPA qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas conforme à cette autorisation de DPA. Pour en savoir plus sur vos recours, vous pouvez communiquer avec votre institution financière ou consulter le site www.paiements.ca .	
Vous consentez à la divulgation à la Financière GM et à l'institution financière de la Financière GM des renseignements personnels relatifs au compte. La Financière GM peut céder cette autorisation à une autre personne ou entité sans vous en aviser, à moins que la loi exige un tel avis. Vous comprenez que la Financière GM ne vous avisera pas avant un retrait et vous acceptez de renoncer à toute exigence de préavis concernant à l'ensemble des retraits qui seront effectués aux termes de cette autorisation.	
	Z REMPLIR CETTE SECTION :
TYPE DE DPA (N'EN COCHER QU'UN) : □Personel	□D'affaires
NOM EN LETTRES MOULÉES :	NOM EN LETTRES MOULÉES :
DATE : SIGNATAIRE AUTO	DATE :
TOUS LES SIGNATAIRES DU COMPTE DOIVENT SIGNER SI PLUS D'UNE SIGNATURE EST REQUISE. VEUILLEZ JOINDRE UN SPÉCIMEN DE CHÈQUE SUR LEQUEL	
DOIT ÉT DE	INCODITE LA MENTION « ANNUI É »

DOIT ÊTRE INSCRITE LA MENTION « ANNULÉ ».

GM Financial Canada Leasing Ltd./ Société de location GM Financial Canada Ltée 2001, avenue Sheppard Est | bureau 600 | Toronto | Ontario | M2J 4Z8 Téléphone 1-877-346-5469 | gmfinancial.ca